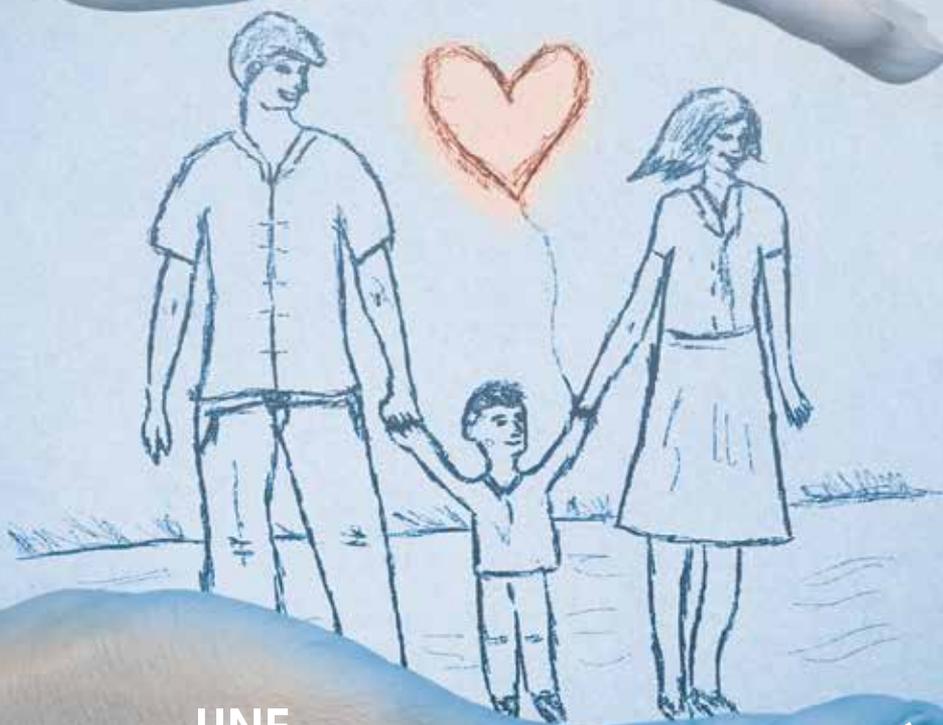


APPROCHE SOCIOJUDICIAIRE EN CONFLITS SÉVÈRES DE SÉPARATION



UNE
COPARENTALITÉ
À CONSTRUIRE

**Je reconnais que
notre séparation,
ce n'est pas le choix
de notre enfant**

**Vous avez été invité à participer
à un programme d'intervention
sociojudiciaire gratuit qui
vous permettra de bâtir
une coparentalité
fonctionnelle pour le
bien-être de votre enfant.**

Ce programme vise à vous permettre de :

- ✚ Développer une meilleure connaissance des besoins de votre enfant et des impacts découlant des conflits parentaux.
- ✚ Recentrer votre énergie et votre attention sur l'intérêt de votre enfant et la réponse à ses besoins.
- ✚ Développer des habiletés de communication et de résolution de conflits afin de mettre en place une coparentalité fonctionnelle.

Vous apprendrez ainsi à gérer sainement et de façon autonome les situations conflictuelles.

Votre implication permettra à votre enfant de :

- ✚ Établir des conditions de vie permettant de mettre fin à la situation qui compromet sa sécurité ou son développement.
- ✚ Réduire les impacts associés aux conflits sévères de séparation.
- ✚ Diminuer son niveau d'implication dans les conflits parentaux par la triangulation et le conflit de loyauté.
- ✚ Offrir un lieu d'échanges favorisant l'expression de ses émotions et de ses besoins.

Le rôle de l'intervenant en coparentalité

L'intervenant en coparentalité met en œuvre le processus d'intervention clinique en conflits sévères de séparation visant à favoriser une coparentalité fonctionnelle. Il joue un rôle indépendant des services qui relèvent du directeur de la protection de la jeunesse.



**Je me sens
parfois dépassé
dans toute
cette situation**

Il se veut porteur de neutralité et d'objectivité, en respect de l'intégrité de votre rôle de parent quant à l'exercice de votre autorité parentale.

Il ne peut être contraint de témoigner devant la Cour afin d'éviter l'association à l'une ou l'autre des parties.

Modalités des rencontres du programme

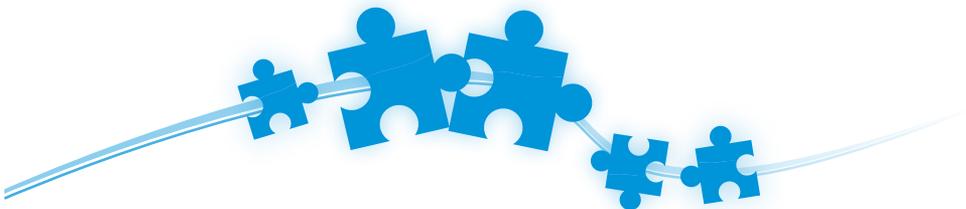
Votre intervenant conviendra avec vous du déroulement des rencontres qui auront lieu une fois par semaine ou aux deux semaines.

Plusieurs thèmes sont abordés durant les rencontres, dont :

- ✚ La complémentarité des rôles parentaux et l'établissement du « Plan parental ».
- ✚ La communication.
- ✚ Le processus normal de séparation.
- ✚ La recomposition familiale ou l'arrivée d'un nouveau conjoint.
- ✚ Le soutien visant à favoriser l'adaptation de l'enfant.
- ✚ Le besoin de se sentir en contrôle.
- ✚ La gestion de la colère.

Votre implication dans cette démarche représente une belle preuve d'amour envers votre enfant. Vous lui démontrerez votre volonté de vouloir améliorer la situation et votre souhait à vouloir vous entendre afin de lui offrir un environnement serein!

N'hésitez pas à y participer!





Ce projet est une réalisation du CISSS de la Montérégie-Est en collaboration avec de nombreux partenaires. Il a été rendu possible grâce au Programme d'aide financière pour favoriser l'accès à la justice du ministère de la Justice du Québec.

Vous serez invité à participer à un projet de recherche afin d'évaluer cette nouvelle approche. Toute cette démarche demeurera volontaire et confidentielle.